



COMITE SYNDICAL DU MERCREDI 04 MARS 2020 A 18 H 30

COMPTE-RENDU DE REUNION

Etaient présents :

	<u>Délégués titulaires</u>	<u>Délégués suppléants</u>
CC du Bonnevalais	Michel BOISARD, Guy BEAUREPERE, Pierre LECRIVAIN, Daniel BERTHOME, Bernard GUILLAUMIN, Michel THEYS, Alain EDMOND	Michel MARTIN
CC Entre Beauce et Perche	Jean-François MANCEAU, Patrick MARTIN	
CC du Grand Châteaudun	Jean-Marcel BERNET, Jean-Luc MARCAULT, Bruno BROCHARD, Bernard SOLLET, Claude MARTIN, Jean-Yves DEBALLON, Christian HAMET, Philippe GASSELIN, Emmanuel BIWER, Serge HENAULT, Gérard LEGRET, Jean-Michel PELLETIER, Jean-Pierre SAILLARD, Patrick PHILIPPE, Dominique DOUSSET, Bertrand ARBOGAST, Patrick FOLLEAU	Emeric GOURDET
CC du Perche	Eric GIRONDEAU, Ludovic RAYMOND, Jean-Marie HARDY, Pierre BOUDET	
Chartres Métropole	Hervé LE NOUVEL, Dominique MAROQUIN, Luc BOUTFOL	
CC des Terres de Perche	Jérôme GARNIER, Martial LECOMTE, Jean-François BOUTELOUP	

Etaient absents et excusés :

	<u>Délégués titulaires</u>
CC du Bonnevalais	Pierre BENOIT, Alain GARNIER, Dominique PRIEUR
CC entre Beauce et Perche	Luc DESVEAUX, Marie-Paule DOS REIS, Eric BRULE, Thibaud GUILLOU, Mireille REVERSE, Stanislas CHARNY, Brigitte DEROIN, Philippe MORELLE
CC du Grand Châteaudun	Jean-Marie DEVIMEUX, Jean-Luc DEFRANCE, Dominique SALVY, Alain FAGOT, Didier LEBRAY, Jacky DESILES, Jean-Claude BELFORT, Jacqueline LETERTRE
CC du Perche	Sébastien VIVIEN
Chartres Métropole	François PELTIER
CC des Terres de Perche	Vincent DOLLEANS, Josette BRILLAND

Assistaient également à la réunion :

SMAR Loir 28 Céline MORIN, Benoit BASCIO et Alexandre THIERRY

DÉLIBÉRATIONS

Michel BOISARD précise que le quorum étant atteint, il est possible de procéder aux votes des délibérations.

➤ **CS 2020-11 Approbation du compte-rendu de la séance du 05 février 2020**

Le compte-rendu de la séance adressé aux délégués par courriel et courrier le 11 février 2020 est approuvé à l'unanimité des membres.

➤ **CS 2020-12 Approbation du compte de gestion 2019**

Les résultats du compte de gestion sont présentés (cf. présentation jointe). Le compte de gestion est approuvé à l'unanimité des membres.

➤ **CS 2020-13 Approbation du compte administratif 2019**

Les résultats du compte administratif sont présentés dans la note de présentation du compte administratif et dans la présentation jointe. Le Président sort de la salle et M. Beaupère, doyen de l'assemblée, fait procéder au vote du compte administratif.

Le compte administratif est approuvé à l'unanimité des membres. Le Président réintègre la salle.

➤ **CS 2020-14 Affectation du résultat 2019**

L'excédent de fonctionnement constaté à la clôture de l'exercice 2019 qui s'élève à 392 502,80 € sera affecté comme suit :

- D'une part, en recettes d'investissement pour un montant de 56 865,94 € à l'article 1068 « *Excédents de fonctionnement capitalisés* ». Cette somme permet de provisionner les capitaux nécessaires au remboursement des emprunts (25 525,30 €) et la part non subventionnée des investissements.
- D'autre part, en recettes de fonctionnement pour le solde, soit 335 636,86 € à la ligne budgétaire 002 « *Résultat de fonctionnement reporté* ».

L'affectation du résultat est adoptée à l'unanimité des membres.

➤ **CS 2020-15 Participations statutaires 2020 des adhérents du SMAR Loir 28**

Conformément au DOB, le montant global des participations proposé au vote est de 243 772 €. Le coût à l'habitant reste constant autour de 3,30 €. La participation de chaque adhérent est calculée au prorata de la surface du bassin versant du Loir qu'il représente et de sa population (population légale parue sur le site de l'INSEE au 01/01/2020).

Les participations sont approuvées à l'unanimité des membres.

➤ **CS 2020-16 Vote du budget primitif 2020**

Le budget primitif 2020 est présenté par chapitre et détaillé selon la note de présentation synthétique adressée avec la note de synthèse de la séance.

Le budget primitif 2020 est adopté à l'unanimité des membres.

➤ **CS 2020-17 Approbation du programme d'actions 2020 du SMAR Loir 28**

Le programme prévisionnel 2020 est adopté à l'unanimité des membres. Il est détaillé dans la présentation jointe au présent compte-rendu.

Le Président est autorisé à :

- **solliciter** toutes les subventions (de fonctionnement et d'investissement) nécessaires au SMAR Loir 28 auprès de ses partenaires.

- **solliciter** une dérogation pour l'ensemble du programme auprès du conseil départemental d'Eure-et-Loir afin de pouvoir commencer de façon anticipée ces opérations.
- **solliciter** les autorisations nécessaires auprès des différents partenaires financiers pour lancer ces opérations, avant notification de ces subventions.
- **signer** l'ensemble des documents règlementaires, administratifs et financiers nécessaires à l'exécution de ce programme.
- **lancer les procédures de passation des marchés publics** nécessaires à la réalisation de ces opérations et de signer tous les documents s'y rapportant dans le respect de la réglementation en vigueur et des seuils de procédures.

Emmanuel BIWER demande si les travaux réalisés permettent un gain sur le milieu.

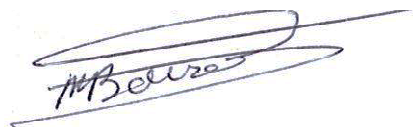
Céline MORIN répond que sur l'Yerre à Arrou, les mesures physico-chimiques et de l'état écologique ont mis en évidence un gain d'1 à 2 classes de qualité. A Romilly-sur-Aigre, les pêches électriques montrent la présence de truites et de nombreuses espèces d'accompagnement.

Patrick Martin précise qu'au-delà du gain scientifique, il y a aussi un gain morphologique, visuel et esthétique.

La séance est levée à 19h45.

Fait à Bonneval, le 10 mars 2020

SYNDICAT D'AMENAGEMENT
ET DE RESTAURATION
DU BASSIN DU LOIR
BONNEVAL - EURE ET LOIR



Président du SMAR Loir 28